

1367^e réunion, 12^e février 2020

1. Rapport abrégé de la 17^e réunion du Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI)

Pour examen par le GR-H lors de sa réunion du 4 février 2020.

Détails de la réunion

Le Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI) a tenu sa 17^e réunion à Strasbourg du 3 au 5 décembre 2019, sous la présidence de M. Thomas Schneider (Suisse). La réunion a été ouverte par M. Jan Kleijssen, Directeur, Société de l'Information – Lutte contre la Criminalité. L'ordre du jour de la réunion figure à l'annexe 1.

Points pour décision par le Comité des Ministres

Le Comité des Ministres est invité à prendre note du rapport abrégé de la 17^e réunion du CDMSI (3- 5 décembre 2019).

Points pour information du Comité des Ministres

Le CDMSI :

- a approuvé le projet de Recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres sur les incidences des systèmes algorithmiques sur les droits de l'homme, tel que finalisé par le MSI-AUT après des consultations publiques avec peu de révisions, et a convenu qu'après sa vérification juridique et linguistique, le texte soit soumis au Comité des Ministres pour une adoption éventuelle de 2020 ;
- a approuvé le projet de Recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres sur la promotion d'un environnement favorable à un journalisme de qualité à l'ère numérique, en prenant note de la déclaration écrite présentée par la Fédération de Russie (Annexe 2). Après sa vérification juridique et linguistique, le texte sera soumis au Comité des Ministres pour adoption éventuelle dans la première partie de 2020 ; a pris note de l'étude sur le soutien au journalisme de qualité par l'éducation aux médias et à l'information ;
- s'est félicité de l'achèvement des travaux sur le Guide de mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2016)4 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la protection du journalisme et la sécurité des journalistes et des projets connexes à venir (cours d'apprentissage en ligne et autres outils), destinés à soutenir les Etats membres dans l'élaboration de plans d'action nationaux dans ce domaine ;
- a pris note du projet de rapport analytique sur la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2013)01 du Comité des Ministres aux Etats membres sur l'égalité entre les femmes et les hommes et les médias, soulignant l'importance du sujet, et est convenu d'envoyer d'éventuels commentaires et propositions sur le texte au Secrétariat avant le 15 décembre 2019 ;

¹ Ce document a été classé en diffusion restreinte jusqu'à la date de son examen par le Comité des Ministres.

- a pris note des informations fournies par le Secrétariat :
 - sur la participation du Conseil de l'Europe à la Conférence mondiale pour la liberté des médias : Londres 2019 (10-11 juillet 2019), des initiatives lancées dans ce contexte et des échanges ultérieurs du Secrétariat avec le Groupe indépendant d'experts juridiques de haut niveau sur la liberté des médias sur les domaines de coopération possibles ;
 - sur la Conférence " (Dernier) appel pour un journalisme de qualité " (Slovénie, 28-29 novembre 2019), co-organisée par le ministère de la Culture de la République de Slovénie et le Conseil de l'Europe, et a exprimé son soutien aux messages clés de la conférence, notamment que les organisations de presse et de médias sont confrontées à des menaces majeures pour leur indépendance économique et politique et que, outre les pratiques et technologies innovantes des salles de rédaction, les lignes directrices en matière d'autorégulation et de réglementation, elles ont également besoin du soutien de l'Etat, sous la forme de conditions structurelles favorables au développement d'un journalisme de qualité ;
- s'est félicité de la présentation de M. Matjaž Gruden, Directeur de la participation démocratique, Conseil de l'Europe, sur les derniers développements relatifs à la Plate-forme pour la promotion de la protection du journalisme et de la sécurité des journalistes. Les membres ont exprimé leur soutien ferme à la Plate-forme en tant que mécanisme de coopération spécifique entre la société civile et les gouvernements sur la protection du journalisme et la sécurité des journalistes et ont examiné les possibilités de renforcer la coopération entre le CDMSI et la Plate-forme et de renforcer mutuellement leurs travaux et leurs résultats ;
- s'est félicité de l'adoption par le Comité des Ministres du mandat pour l'exercice biennal 2020-2021 du CDMSI et de ses nouveaux comités d'experts - Comité d'experts sur la liberté d'expression et les technologies numériques (MSI-DIG), Comité d'experts sur l'environnement et la réforme des médias (MSI-REF), ainsi que du Comité mixte d'experts sur la lutte contre le discours de haine (ADI/MSI-DIS), qui sera subordonné à la fois au CDMSI et au CDADI ;
- a pris note des informations fournies par le Secrétariat sur les programmes et activités de coopération en cours et futurs dans le domaine des médias et de la liberté d'expression, notamment en Arménie, en Géorgie, en Ukraine, en Europe du Sud-Est et en Afrique du Nord, l'accent étant mis en particulier sur la sécurité des journalistes, la transparence de la propriété des médias, les médias de service public, l'éducation aux médias et le journalisme de qualité ;
- a pris note des informations fournies par le Secrétariat concernant la 39^e réunion plénière du Comité de la Convention 108 et son prochain programme de travail biennal pour 2020-2021, qui sera axé sur (a) l'élaboration d'un nouveau mandat et d'un nouveau règlement intérieur, (b) l'examen de la situation actuelle et de la Recommandation CM/Rec(2010)13 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel dans le contexte du profilage, (c) de la reconnaissance faciale, et (d) de la protection des données dans le secteur de l'éducation ;
- s'est félicité de l'adoption par le Comité des Ministres, le 11 septembre 2019, du mandat du Comité ad hoc sur l'intelligence artificielle (CAHAI) et a procédé à un échange de vues avec les représentants du Secrétariat du CAHAI sur les résultats de la première réunion du CAHAI (18-20 novembre 2019, Strasbourg), l'élaboration prévue d'un instrument juridique du Conseil de l'Europe relatif à l'intelligence artificielle et la coopération future entre les deux organes. Le Comité a également noté que M. Thomas Schneider (Suisse) a été élu membre du Bureau du CAHAI et a désigné M. Schneider comme personne de liaison entre les deux comités ;
- a pris note des informations fournies par le Secrétariat sur la mise en œuvre globalement réussie de la Stratégie pour la gouvernance de l'Internet 2016-2019 et a noté que le rapport final (SG/Inf(2019)39) avait été transmis par le Secrétaire Général au Comité des Ministres. Il a en outre pris note des travaux en cours au sein du Groupe d'action (« Task Force ») sur la gouvernance de l'Internet, notamment en ce qui concerne l'élaboration d'une Stratégie de gouvernance numérique 2020-2023 ;
- a pris note des informations fournies par le Secrétariat :
 - sur la participation importante du Conseil de l'Europe au Forum pour la Gouvernance de l'Internet (FGI) 2019 (25-29 novembre 2019, Berlin) où cinq sessions ont été organisées ou co-organisées par le Conseil de l'Europe sur les thèmes de la lutte contre la discrimination, de la protection des données et de la vie privée, de l'application de la loi et

de l'accès transfrontalier aux données, de la modération du contenu en ligne et de l'attribution de la responsabilité des effets négatifs de l'application des outils basés sur l'IA ;

- sur la participation du Conseil de l'Europe au Forum pour la Gouvernance de l'Internet (FGI) France 2019 (Paris, 4 juillet 2019) ;
- sur les travaux récents du Coordinateur thématique sur la politique de l'information (TC-INF) du Conseil de l'Europe - en particulier, l'échange de vues avec les entreprises partenaires qui a eu lieu le 18 juin 2019, l'intérêt exprimé par un certain nombre d'entreprises pour rejoindre la plateforme de coopération et les projets actuels pour les prochaines réunions du TC-INF.

Concernant la Conférence des ministres responsables des médias et de la société de l'information (*Intelligence artificielle - Politique intelligente. Défis et opportunités pour les médias et la démocratie*, Nicosie, Chypre, 28-29 mai 2020) :

- a pris note de l'état d'avancement des préparatifs de la conférence (y compris les résultats de la visite préparatoire du Secrétariat et du Président du CDMSI dans le pays hôte, et le rapport sur l'avancement des préparations soumis au Comité des Ministres). Il a en outre pris note de l'appel à l'information concernant les ministères responsables des médias et de l'information dans les Etats membres du Conseil de l'Europe et de la nécessité de fournir d'urgence les informations y relatives, nécessaires à la préparation en temps voulu de leur participation à la conférence ;
- a pris note des résultats de la réunion finale du groupe de rédaction chargé de préparer les résolutions ministérielles et la déclaration finale de la Conférence qui a eu lieu le 15 octobre 2019 à Strasbourg ;
- a examiné le projet de résolution de Nicosie sur la liberté d'expression et les technologies numériques, le projet de résolution de Nicosie sur l'évolution de l'environnement des médias et de l'information, le projet de résolution de Nicosie sur la sécurité des journalistes et le projet de déclaration finale de la Conférence ministérielle et a proposé des amendements aux textes. Les membres ont en outre noté qu'après leur transmission au GR-H en mars 2020, pour observations, les projets définitifs seraient soumis au CDMSI pour approbation, à sa réunion plénière suivante, qui se tiendra le 27 mai 2020 à Nicosie (Chypre), à la veille de la Conférence ministérielle, avant leur adoption prévue par les ministres réunis à Nicosie.
- a fait un tour de table et a pris note des développements législatifs et autres initiatives dans le domaine de la liberté d'expression, des médias et de l'Internet en France, en Grèce, à Monaco, en République de Moldova, à Saint-Marin et en Suisse ;
- a pris note des informations fournies par le Secrétariat sur :
 - les initiatives et les développements au sein de l'Union européenne dans le domaine de l'intelligence artificielle ;
 - les projets récents et en cours de l'Observatoire européen de l'audiovisuel, suite à un échange de vues avec les représentants de l'Observatoire, y compris le Secrétariat de la Plate-forme européenne des instances de régulation (EPRA). Les membres du CDMSI ont exprimé leur grande appréciation pour le travail de l'Observatoire et ont souligné son importance et sa pertinence pour les travaux du Comité ;
 - la participation de ses représentants aux réunions des organes et comités partenaires du Conseil de l'Europe (T-CY, CDDH), ainsi qu'à d'autres événements pertinents pour leurs travaux (Conférence Octopus, IGF 2019, Forum mondial pour la démocratie 2019) ;
 - des informations écrites sur les derniers développements pertinents dans les travaux d'autres institutions et organes du Conseil de l'Europe dans le domaine de la liberté d'expression, des médias et de la gouvernance de l'internet ;
- - est convenu provisoirement de tenir sa prochaine réunion plénière après la conférence ministérielle, du 24 au 26 novembre 2020. Ils ont en outre convenu que le Bureau du CDMSI

tiendra sa réunion fin mars - début avril 2020, les dates concrètes étant à définir par procédure écrite.

Ressources nécessaires

Le financement des activités décrites dans ce rapport est assuré.

Évaluation des activités menées à bien

Le Comité s'est déclaré satisfait de l'achèvement de ses travaux sur les deux projets de recommandation (sur les incidences des systèmes algorithmiques sur les droits de l'homme et sur la promotion d'un environnement favorable à un journalisme de qualité) et a noté l'intérêt suscité et le soutien général reçu pour les deux documents dans le cadre de leur élaboration.

Le Comité a également pris note avec grand intérêt des faits nouveaux liés aux travaux du Conseil de l'Europe sur l'AI, notamment l'élaboration envisagée d'un futur instrument juridique dans ce domaine, à laquelle ses travaux sur les systèmes algorithmiques et la responsabilité de l'AI ont largement contribué.

Modifications apportées à la composition du bureau du comité

Le CDMSI a procédé à l'élection du Président, du Vice-Président et des membres du Bureau du CDMSI :

- Mme Inge Welbergen (Pays-Bas) a été élue Présidente du CDMSI jusqu'à la fin de 2020. M. Thomas Schneider (Suisse) a été élu Vice-Président du CDMSI jusqu'à la fin de 2020.
- M. Taavo Kumiste (Estonie), M. Iordanis Giamouridis (Grèce), M. Serge Robillard (Monaco) et M. Skender Adem (Slovénie) ont été élus membres du Bureau du CDMSI jusqu'à la fin de 2021. Mme Kathleen Stewart (Royaume-Uni) a été élue membre du Bureau du CDMSI jusqu'à la fin de 2020.

Le CDMSI a également élu des représentants des Etats au Comité d'experts sur la liberté d'expression et les technologies digitales (MSI-DIG), au Comité d'experts sur l'environnement médias et les réformes (MSI-REF) et au Comité d'experts conjoint sur le discours de haine (ADI/MSI-DIS) :

- Mme Natali Helberger (Pays-Bas), M. Michael R. Kogler (Autriche), M. Joe McNamee (Irlande), Viktors Makarovs (Lettonie), Mme Katie Morris (Royaume-Uni), Mme Karmen Turk (Estonie) et Mme Livia Walpen (Suisse) ont été élus membres du Comité d'experts sur la liberté d'expression et les technologies numériques (MSI-DIG).
- M. Artur Cozma (République de Moldova), Mme Maria Donde (Royaume-Uni), M. Raphaël Kies (Luxembourg), Mme Helena Mandić (BiH), M. Marko Milosavljević (Slovénie), M. Markus Oermann (Allemagne) et Mme Jadranka Vojvodic (Monténégro) ont été élus membres du Comité d'experts sur l'environnement des médias et la réforme (MSI-REF).
- Mme María Rún Bjarnadóttir (Islande), Mme Antonina Cherevko (Ukraine), Mme Barbara Leitl-Staudinger (Autriche), M. Tarlach McGonagle (Irlande) et M. Bastiaan Winkel (Pays-Bas) ont été élus membres du Comité conjoint d'experts sur la lutte contre le discours de haine (ADI/MSI-DIS).

Autres observations

Néant

ANNEXE 1**17^e réunion****3-5 décembre 2019 (09h30 - 18h00)****Palais de l'Europe, Salle 11****Ordre de jour**

- 1. Ouverture de la réunion par M. Thomas Schneider, Président du CDMSI**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. CDMSI et ses comités d'experts – Mandats et élections**
- 4. Derniers développements**
- 5. Activités normatives**
 - 5.1 Comité d'experts sur un journalisme de qualité dans l'ère du numérique (MSI-JOQ)*
 - 5.2 Comité d'experts sur la dimension des droits de l'homme dans le traitement automatisé des données et les différentes formes d'intelligence artificielle (MSI-AUT)*
- 6. Mise en œuvre des standards du Conseil de l'Europe et meilleures pratiques**
 - 6.1 Sécurité des journalistes*
 - 6.2 Egalité de genre*
- 7. Activités normatives à venir – Comité Ad-hoc sur l'intelligence Artificielle (CAHAI)**
- 8. Protection des données**
- 9. Gouvernance de l'Internet/numérique**
 - 9.1 Rapport sur la mise en œuvre de la stratégie de gouvernance de l'Internet et la nouvelle stratégie numérique*
 - 9.2 Activités liées à la Gouvernance de l'Internet/numérique*
- 10. Activités de coopération**
- 11. Conférence des ministres responsables pour les médias et la société d'information (Nicosie, Chypre, 28-29 mai 2020)**
 - 11.1 Préparations pour la Conférence Ministérielle*
 - 11.2 Documents de la Conférence Ministérielle*
- 12. Elections au Bureau du CDMSI Bureau et à ses comités d'experts**
- 13. Travaux des organisations partenaires**
- 14. Initiatives dans les États membres**
- 15. Travaux d'autres institutions et organes du conseil de l'Europe**
- 16. Participation des membres du CDMSI à des événements**
- 17. Dates des réunions plénières et du Bureau en 2020**
- 18. Divers**

ANNEXE 2**Déclaration de la Fédération de Russie sur le projet de Recommandation sur la promotion d'un environnement favorable à un journalisme de qualité à l'ère numérique**

Nous soutenons fermement l'idée de l'égalité entre les médias. Nous sommes convaincus que le projet de recommandation sur la promotion d'un environnement favorable au journalisme de qualité à l'ère numérique ne contient pas suffisamment de dispositions pour assurer l'égalité de traitement de tous les médias par les différents acteurs et ne prévoit pas les mesures nécessaires contre la discrimination des médias et la fragmentation de l'espace international de l'information. Nous ne pouvons donc pas soutenir ce projet de Recommandation